

Formations au droit des jeunes 2014

Autonomie et droits sociaux du mineur

Secret professionnel

Droit familial

Le mineur dans le droit pénal

Droit scolaire

Aide sociale

Aide et protection de la jeunesse

Le mineur et la police

Mineurs étrangers non accompagnés

Former aux droits de l'enfant

La justice adaptée aux enfants

**Le protocole optionnel à la Convention
des droits de l'enfant sur les recours
individuels**

**...et des possibilités de
formations «à la carte»**

Jeunesse et Droit ?

L'ASBL Jeunesse et droit est une organisation de jeunesse (service jeunesse) dont les activités comprennent un pôle formation. À ce titre, elle organise des formations, principalement, mais pas exclusivement, à destination des moins de 30 ans.

Pour qui ?

Pour les professionnels ou bénévoles qui travaillent dans les divers secteurs de la jeunesse : enseignement, aide sociale, aide à la jeunesse, organisations de jeunesse, etc., tant publics que privés (services sociaux, services d'aide à la jeunesse ou de protection judiciaire, centres PMS, centres d'information, etc.).

Par qui ?

Les formations sont principalement animées par des permanents des Services Droit des Jeunes ayant une expérience de plusieurs années dans les matières abordées.

Ils allient la connaissance théorique et la pratique de terrain des thèmes abordés. Leur approche sera donc tout aussi pratique et vivante que rigoureuse. Les principaux intervenants sont : Sandra Gérard, Denis Lamalle, Fabienne Bouchat, Gaëtane Carlier, Katja Fournier. Nous collaborons également avec des personnes ressources extérieures aux Services Droit des Jeunes dont André Jadoul, Ana Somoano, Fabienne Druant, Céline Olivier, Isabelle Dogne, Régine Cornet, Jean-Luc Bodson, avec des avocats dont Damien Dupuis, Véronique Dockx, Amaury de Terwangne et aussi l'équipe des préposés de Défense des enfants International - Belgique dont Benoît Van Keirsbilek.

Quels objectifs ?

Il s'agit de connaître les sources d'informations juridiques, de comprendre le fonctionnement du droit et des règles en général dans la société et de pouvoir veiller à leur application dans son cadre professionnel. Ceci revient à s'approprier l'outil juridique afin d'en faire un «outil de travail social» à part entière. Cette connaissance du droit vise à ce que les pratiques et attitudes professionnelles des travailleurs sociaux soient basées sur des choix conscients.

Quelle méthode ?

Les formations abordent l'aspect théorique de la matière (vue d'ensemble des principaux textes législatifs et réglementaires et explications) de même que l'aspect pratique (analyse de la jurisprudence récente, discussions et échanges autour de situations concrètes apportées par les formateurs et/ou par les participants).

Une abondante documentation (lois, jurisprudence, doctrine, etc.) est remise aux participants. La familiarisation avec les aspects théoriques de la matière et avec leur implication dans le travail social se fait également par l'utilisation d'un syllabus au moment de la résolution de cas pratiques.

Autonomie et droits sociaux du mineur

(1 module de 2 jours)

DATES : les jeudis 6 et 13 février 2014

FORMATEURS : Damien Dupuis et Denis Lamalle

Autorité parentale (accord au SAJ, gestion des biens, correspondance des mineurs, traitement médical et vie affective, etc.), émancipation, domicile, crime contre l'ordre des familles (débauche, cohabitation juvénile), capacité du mineur (signature, rescision pour lésion), obligation alimentaire, le mineur et la banque, le contrat de travail (signature et revenus du mineur), allocations familiales, mutuelle, le jeune et la justice (constitution de partie civile, action en justice pour obligation alimentaire), l'aide juridique gratuite, etc.

Secret professionnel

(1 module de 2 jours)

DATES : les mardis 18 et 25 mars 2014

FORMATEURS : Fabienne Druant et André Jadoul

Dans quels cas doit-on garder le secret ? Quand peut-on révéler des confidences ? Quand est-on tenu de parler ? Qu'est-ce qui est secret ? Qui est tenu par le secret professionnel ? Quelle est la raison d'être du secret professionnel ? Qu'est-ce que le secret partagé ? Qu'est-ce qu'un code de déontologie ? Est-ce un texte obligatoire ? Quelles sanctions en cas de non respect ? Que peut faire quelqu'un qui estime que les confidences qu'il a faites ont été trahies ?

Droit familial

(1 module de 2 jours)

DATES : les jeudis 13 et 20 mars 2014

FORMATRICES : Fabienne Bouchat et Gaëtane Carlier

Autorité parentale, tutelle civile, tutelle officieuse, filiation, changement de nom et de prénom, adoption, abandon et non représentation de l'enfant, audition du mineur (séparation des parents), droit aux relations personnelles, obligation alimentaire (saisies), mariage, cohabitation légale, etc.

Le mineur dans le droit pénal

(1 module de 2 jours)

DATES : le jeudi 24 avril et le mardi 29 avril 2014

FORMATEURS : Amaury de Terwangne, Régine Cornet, Céline Olivier

Le droit pénal s'applique aussi dans le cadre des mesures protectionnelles. Par ailleurs, qu'il soit victime ou auteur, le mineur peut être pris en charge ou solli-

cité par le droit ou les juridictions pour adultes. Comment cela se passe-t-il en cas de désaisissement ? Comment se passent les auditions d'enfants victimes, etc. ? Existe-t-il des aménagements liés à la minorité du jeune ?

Droit scolaire

(1 module de 2 jours)

DATES : les jeudis 15 et 22 mai 2014

FORMATEURS : Sandra Gérard et Denis Lamalle

Obligation scolaire, le droit à l'instruction, le libre choix de l'école, l'organisation de l'enseignement, les classes passerelles pour primo-arrivants, la discipline et les exclusions, les recours, la fréquentation scolaire, régularité et irrégularité, conséquences et recours, la sanction des études et le passage de classe, les certificats et diplômes, les recours contre les décisions des conseils de classe, les centres PMS, l'articulation du monde de l'enseignement avec l'aide à la jeunesse, ...

Aide sociale

(1 module de 2 jours)

DATES : les jeudis 5 et 12 juin 2014

FORMATEURS : Ana Somoano et Damien Dupuis

Rappel sur le rôle et le fonctionnement du CPAS, la loi sur le revenu d'intégration sociale, conditions d'octroi, prise de décision, notification et recours, contenu et signature du contrat.

L'aide sociale et ses différentes formes (aide matérielle, juridique, sociale, éducative, aide urgente, aide au logement, aide médicale), conditions d'octroi, l'aide à certaines catégories de personnes (les mineurs, les étrangers, les personnes en séjour illégal), compétence territoriale du CPAS, obligations du CPAS incompetent, les remboursements, les débiteurs d'aliments.

Aide et protection de la jeunesse

(1 module de 3 jours)

DATES : les jeudis 4, 11 et 18 septembre 2014

FORMATEURS : Régine Cornet, André Jadoul, Céline Olivier

Protection judiciaire de la jeunesse : compétence du tribunal de la jeunesse à l'égard des parents, mineur ayant commis un fait qualifié infraction, les diffé-

& aussi des formations «à la carte»

Il est également possible d'organiser des formations au droit des jeunes à la demande d'équipes de travail, compte tenu des besoins spécifiques de celles-ci. Ces formations peuvent être assurées dans différentes villes.

Contact : cecile.mangin@droitdesjeunes.com

rents acteurs (police, procureur du Roi, juge de la jeunesse, SPJ, les institutions, ...), procédure devant le tribunal de la jeunesse, compétences du juge de la jeunesse, droits de la défense, mesures applicables, recours. Réforme. Aide à la jeunesse en Communauté française et à Bruxelles : rôles du Conseiller, du Directeur de l'aide à la jeunesse, du tribunal de la jeunesse dans le cadre du décret. La notion d'accord, les conséquences d'un désaccord. L'aide aux enfants victimes de maltraitance.

Le mineur et la police

(1 module de 2 jours)

DATES : les jeudis 16 et 23 octobre 2014

FORMATEURS : Sandra Gérard, Isabelle Dogne et Jean-Luc Bodson

Quand la police peut-elle effectuer des contrôles d'identité, des fouilles, utiliser les menottes, combien de temps un jeune peut-il rester au poste, ses parents doivent-ils être avertis ? Un jeune victime peut-il seul déposer plainte, peut-il se faire accompagner dans le cadre d'une audition, ... ? Ces questions seront abordées lors de cette formation qui tentera de délimiter le cadre d'intervention de la police face au mineur et les droits de ce dernier.

Mineurs étrangers non accompagnés

(1 module de 3 jours)

DATES : les jeudis 6, 20 et 27 novembre 2014

FORMATRICES : Véronique Dockx, Katja Fournier et Thérèse Legros

Qui sont les MENA ? Détermination de l'âge, demande d'asile, procédure spécifique aux mineurs, recours, autres types de séjour, recours, retour, capacité à agir en justice, la tutelle et les autres substituts de l'autorité parentale, le logement chez des personnes privées, en centre d'accueil ou en institution, les moyens de subsistance, la scolarité et les classes passerelles, le minerval, l'équivalence des diplômes, la sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales).

Pour s'inscrire :

www.jeunesseetdroit.be

Rubrique *Formations*

Bulletin d'inscription en ligne



& en collaboration avec
Défense des Enfants - DEI-Belgique

Former aux droits de l'enfant

(1 module d'1 jour)

DATE : mardi 4 février 2014

FORMATEURS : Benoit Van Keirsbilck et l'équipe de DEI-Belgique

Les droits de l'enfant, chacun en a entendu parler; mais les connaît-on vraiment? C'est pourtant indispensable pour pouvoir les faire connaître, notamment des enfants, principaux bénéficiaires, mais aussi des adultes qui ont tous d'une façon ou d'une autre une responsabilité pour les appliquer. Mais pour pouvoir informer et former, il faut disposer d'outils. L'ONG Défense des enfants International a produit plus de 60 outils pour aborder les droits de l'enfant de manière ludique et participative, pour s'adresser à différents publics. Cette formation vise à familiariser des professionnels à l'utilisation de ces outils pédagogiques et découvrir les différentes manières d'aborder des questions parfois délicates ou difficiles. Elle s'adresse à des enseignants, des éducateurs ou travailleurs sociaux, des animateurs,... qui souhaitent découvrir les outils existant et se les approprier.

La justice adaptée aux enfants

(1 module d'1 jour)

DATE : mardi 7 octobre 2014

FORMATEURS : Benoit Van Keirsbilck et l'équipe de DEI-Belgique

Le Conseil de l'Europe a adopté en 2010 des *Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants* destinées à améliorer leur accès à leur prise en charge par la justice. Rédigées pour être utilisées par des professionnels travaillant dans les systèmes de justice pénale, civile ou administrative, ces directives abordent des thèmes tels que la famille, la méfiance envers les autorités et le besoin de respect ainsi que l'importance pour les enfants et les jeunes d'être écoutés. Les sujets abordés portent sur les droits à l'information, à la représentation et à la participation, la protection de la vie privée, la sécurité, l'approche multidisciplinaire et la formation, les garanties à tous les stades de la procédure, de l'arrestation à la privation de liberté, de la plainte d'un enfant victime à son indemnisation par un tribunal, de la décision administrative aux recours accessibles aux enfants.

Cette formation vise à découvrir les principes qui sous-tendent la justice adaptée aux enfants et à questionner sa pratique professionnelle pour voir comment mieux les intégrer. Elle s'adresse à tous les professionnels qui

travaillent dans le monde de la justice ou en lien avec ce secteur, en particulier ceux qui sont amenés à traiter des situations où des enfants sont concernés, en tant qu'auteurs, victimes, témoins d'infractions, objet de décisions judiciaires civiles, protectionnelles, pénales, administratives ou dans leur qualité de plaignant.

Le protocole optionnel à la Convention des droits de l'enfant sur les recours individuels

(1 module d'1 jour)

DATE : mardi 13 mai 2014

**FORMATEURS : Benoit Van Keirsbilck et l'équipe de
DEI-Belgique**

Le 19 décembre 2011, l'Organisation des Nations unies offrait aux enfants la possibilité d'accéder à la justice au niveau international, grâce à un nouveau traité international, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (PF CIDE) établissant une procédure de présentation de communications individuelles. La Belgique devient partie à ce Protocole qui rentre en vigueur début 2014. A partir de ce moment-là, les enfants résidant en Belgique disposeront d'un nouveau mécanisme pour se plaindre de la violation de leurs droits. Il est essentiel que les professionnels connaissent l'existence et le fonctionnement de ce mécanisme et puissent en cas de besoin aider les enfants à l'actionner. Cette formation vise donc à comprendre ce mécanisme de plainte, les situations où il pourrait trouver à s'appliquer, la procédure à respecter,... Plus globalement, cette formation reviendra sur le contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant et abordera aussi l'ensemble des mécanismes internationaux existants à destination des enfants (et de ceux qui les aident) et aidera à déterminer quel recours introduire dans quelle situation. Elle s'adresse aux avocats mais bien plus largement à tous les professionnels de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse qui souhaitent mieux comprendre ces mécanismes et la manière de les utiliser dans la défense des droits des enfants.

Pour s'inscrire :

www.jeunesseetdroit.be

Rubrique *Formations*

Bulletin d'inscription en ligne

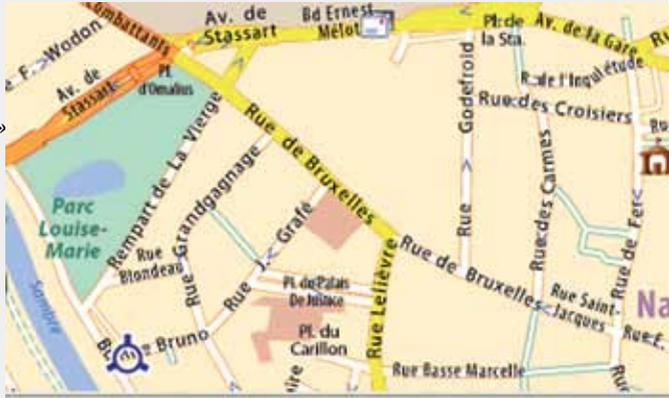
Lieu :

ARSENAL

Salle «les combles»

Rue Bruno 11

5000 Namur



À 10 minutes de la gare. L'entrée de la salle est prévue par la rue de l'Arsenal. Parking possible dans la cour de l'Arsenal et le long de la Sambre.

Horaire

De 9h30 à 16h30, avec une pause de 12h30 à 13h30

En cas d'incapacité :

Merci de nous signaler dès que possible tout évènement qui vous empêcherait de participer à la formation afin d'envisager votre remplacement (remplacement par un collègue, par une personne sur liste d'attente...).

Nous essayons d'assurer la qualité de cette formation par la limitation du nombre d'inscrits, tout en visant l'équilibre financier, c'est pourquoi tout droit d'inscription d'une formation non décommandée dans un délai de 15 jours précédant son commencement sera du (la documentation vous sera envoyée sur simple demande).

Attestations de présence :

Une attestation de présence vous sera remise sur place par le formateur, à la fin de la formation.

Renseignements :

Contenu des formations, syllabi, formations à la carte :

cecile.mangin@droitdesjeunes.com, 02/201.24.28

Inscriptions, facturation : anebillen@droitdesjeunes.com, 04/342.61.01

Pour information, nos formations sont agréées par l'OBFG à raison de 6 points de formation par journée.

La formation «secret professionnel» figure dans le catalogue de formations Formapef (www.apefasbl.org).